

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 44, pris au bureau.
Francs 43, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Formation de camps sur différents points de la France. — Chronique judiciaire. — Fonds publics. — Modifications apportées par les sections au projet de loi relatif à la perte du grade des officiers. — Bulletin politique. — Augmentation du prix des fers. — Projets d'établissement de nouveaux hauts fourneaux. — Renseignements commerciaux. — Nouvelles de la Hollande. — Association Musicale. Dernier concert. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, 22 mars. — Un grand banquet sera donné jeudi par L. M. au prince royal de Portugal. Il y aura réunion (*Drawing-Room*) et gala. Au bal donné au château de Wind-or, vendredi dernier, le jeune prince a dansé plusieurs quadrilles avec sa cousine, la princesse victoire. Demain L. M. assisteront à la fête chez la duchesse de Kent.

FRANCE.

Paris, 24 mars. — M. Passy, ministre du commerce vient d'être réélu député par le collège de Verneuil (Eure).

— On donne comme certains, les renseignements que l'on trouvera dans la note suivante :

Le gouvernement a enfin senti la nécessité de former des camps. Les réunions de troupes sont indispensables pour compléter l'instruction des régiments qui comprennent, par le nouveau système de recrutement et de réserve un si grand nombre de jeunes soldats qui ne peuvent acquérir dans les garnisons les habitudes militaires et cet aplomb qu'ils contractent en peu de temps dans les camps; la santé des jeunes soldats y trouve une sensible amélioration et sous tous les rapports l'établissement des camps est infiniment utile aux troupes.

On porte à 50,000 hommes l'effectif des quatre camps qui auront lieu en 1836. Celui de Saint-Omer serait commandé par le lieutenant-général Oudinot, et serait composé ainsi qu'il suit :

10 bataillons d'infanterie, 2 compagnies du génie, 3 ou 4 batteries d'artillerie, 2 régiments de cavalerie légère, 2 régiments de grosse cavalerie; en tout 42,000 hommes.

On ne connaît point encore les régiments qui seront désignés pour en faire partie.

Celui de Rocroy sera composé de 20,000 hommes et aura pour commandant en chef le duc d'Orléans.

Celui de Compiègne ne se composera que de deux légères brigades. Il paraît que le duc d'Orléans ferait une tournée d'inspection pour voir toutes les troupes et pour distribuer quelques récompenses.

Celui de Lunéville se composera de plusieurs régiments de cavalerie, d'infanterie, etc., formant ensemble 40,000 hommes.

Les officiers ci-dessous sont désignés comme devant avoir des commandements, Faucher, Bourkoltz, Dukermant. (*Libéral du Nord*.)

— Une dépêche télégraphique arrivée hier annonce que le vaisseau le *Trocadero* a été brûlé à Toulon durant une opération de chauffage qui précède le doublage des navires.

— Un temps magnifique, une température de mois de mai avaient attiré dimanche tout Paris aux promenades publiques. Quelques baigneurs intrépides nageaient déjà au pont Royal en pleine Seine.

— Les journaux allemands sont sans nouvelles. La *Gazette d'Augsbourg* nous entretient de la triste situation des finances du pape, à qui manquent les ressources qu'il tirait d'Espagne et de Portugal. On semblait fonder quelque espoir sur le mouvement catholique en Suisse; mais tout était déjà fini au moment où le correspondant italien écrivait.

— Un journal doctrinaire prétend ce matin qu'il n'est pas vrai que le projet d'une intervention en Espagne soit abandonné.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les lettres de Barcelonne du 16 mars parlent de placards incendiaires qui auraient été trouvés dans la ville. On craint un mouvement, et des arrestations ont eu lieu.

Une centaine d'hommes, formant le dépôt de la légion auxiliaire étrangère cédée par la France à l'Espagne, sont arrivés d'Alger à Barcelonne à bord de la gabarre le *Finistère*.

Le colonel Aspiros est en prison; Mina voulait le faire fusiller, l'accusant d'avoir causé le désastre d'Oliana, le 28 février, par son refus de prendre le commandement d'une colonne destinée pour la haute Catalogne.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

La police vient de faire une capture importante, car il s'agit d'un de ces industriels fashionables que les *Mémoires de Vidocq*, dans leur vocabulaire, classaient sans nul doute parmi les voleurs de la haute pègre :

M. Champy de Boizerand, jeune et très-riche propriétaire habitant la rue de Beaune, 5, avait un valet de chambre

nommé Journet (Henri), âgé d'environ vingt-six ans. Il y a quinze jours environ, Journet conduisit son maître à Chailot, dans un élégant tilbury, et à peine descendu de voiture il lui proposa de retourner à l'hôtel, pour venir le reprendre après-dîner. Le maître s'y opposa et lui donna au contraire l'ordre de mettre le cheval à l'écurie et de l'attendre. Journet fit semblant d'obéir; mais au lieu de tenir compte de l'ordre qu'il avait reçu, il imagina de démonter les harnais du cheval et de fermer à double tour la porte de l'écurie, afin qu'à tout événement M. de Champy ne pût revenir chez lui immédiatement. Tandis qu'on le croyait à l'office, il s'esquiva pour se rendre chez son maître et y soustraire, ce que de son aveu il convoitait depuis long-temps. A son arrivée rue de Beaune, il s'adressa au concierge, en lui disant que Madame l'avait chargé de lui apporter ses bijoux et sa parure de bal. Il alla donc prendre non-seulement ces objets, mais encore les vêtements les plus précieux de son maître, une boîte renfermant deux pistolets d'un grand prix et des valeurs considérables montant à 75,000 francs environ.

Au moment où Journet sortait de l'appartement, le concierge lui dit : « Mais, Journet, il me semble que si Madame a besoin de sa parure, Monsieur n'a que faire de ses pistolets pour un bal. — Vous vous trompez, lui répond l'audacieux valet, mon maître a aussi besoin de ses armes pour une affaire d'honneur; néanmoins, ajoutez-il, je crois que cela s'arrangera. » D'après cette réponse, le concierge lui laissa emporter son butin.

Journet, dès lors, crut prudent de changer de nom; il se fit donc appeler Gustave de Boncourt, prit le titre d'inspecteur-général des forêts, et alla se fixer rue Poissonnière, n° 41, où, dans un appartement richement meublé, il se donna les airs du grand monde. Ce n'est pas tout : une fois paré des insignes des hautes fonctions dont il s'était lui-même investi, il se fit faire un frac magnifiquement brodé en lame d'argent, et acheta une riche épée; puis il se couvrit le chef d'un élégant chapeau, à l'instar de nos aides-de-camp les plus à la mode : et pour couronner l'œuvre, il orna sa boutonnière d'un ruban rouge auquel se trouvait suspendue une croix d'honneur.

C'est ainsi vêtu et décoré, que notre inspecteur-général improvisé se pavanait au milieu de nos promenades publiques, et jusqu'au bois de Boulogne, où, dimanche dernier, il éclipait par son brillant costume et son superbe cour-sier, les *dandys* de la capitale, et jusqu'à M. Champy lui-même, qui, assure-t-on, passa à côté de lui sans le reconnaître. Après ces cavalcades, M. l'inspecteur-général rentrait à son hôtel. De là il entretenait une correspondance on ne peut plus passionnée avec de jolies femmes de Paris, au nombre desquelles Mademoiselle Estival, séduisante actrice du théâtre de l'*Ambigu-Comique*, jouait le principal rôle.

Mais, par malheur pour lui, l'inspecteur-général Journet, dit de Boncourt, eut la malencontreuse pensée d'aller, il y a trois jours, au boulevard du Temple, se promener à pied, en habit de ville, décoré du ruban de la Légion-d'Honneur. Une cuisinière, attachée au service d'un parent de M. de Champy, le reconnut et en fit part à un garde municipal, avec lequel elle se promenait. Celui-ci, n'écoutant que son zèle, s'empara de l'audacieux larron, et le conduisit au poste voisin.

Par suite de cette capture, M. le procureur du roi a désigné M. Jourdain, juge d'instruction, pour informer sur cet affaire. Ce magistrat a délégué à son tour M. Bousiron, l'un des commissaires de police de Paris, à l'effet de faire toutes les recherches et les perquisitions requises en pareil cas. Fort heureusement, ce fonctionnaire est parvenu à découvrir la presque totalité des objets volés. Il s'est rendu au domicile de Mademoiselle Estival, qui avait reçu en cadeau les bijoux dérobés par Journet; et par un singulier hasard, cette demoiselle venait de se parer du bandeau orné de brillants, appartenant à Madame de Champy; elle avait aussi à l'un de ses doigts une bague précieuse, provenant de la même origine. Quant au bracelet, elle avoua avec franchise qu'elle en avait fait le dépôt au Mont-de-Piété, et elle s'empressa de remettre la reconnaissance au commissaire de police. Hatons-nous de dire qu'il est démontré jusqu'à l'évidence que Mademoiselle Estival ne peut être l'objet d'aucun soupçon de complicité, que des larmes d'indignation ont coulé de ses yeux, quand elle a appris qu'au lieu d'avoir connu un personnage d'un rang distingué, elle n'avait eu affaire qu'à un valet-Frontin doublement infidèle.

— Un crime fort grave dont on ne peut encore calculer toute l'étendue que par approximation, vient de porter l'émoi à la caisse des dépôts et consignations. On sait, ou l'on ne sait pas, qu'il existe à cette caisse une grande quantité d'actions portant à la fois un numéro de renvoi et un numéro correspondant à la valeur pécuniaire du montant de l'action. L'une de ces actions, qui déjà avait été payée, étant venue une seconde fois au remboursement, on s'aperçut que, le chiffre de la série ayant été habilement enlevé à l'aide d'un procédé chimique, on lui avait substitué un autre chiffre, ce qui chargeait dans des proportions énormes la valeur réelle de l'action présentée à la caisse.

Aussitôt une première investigation ayant signalé d'autres fraudes de même nature, précédemment commises et faites toutes sous le même nom, M. Pasquier, directeur, et M. Gravier, caissier en chef de la caisse des dépôts et consignations, ont rendu plainte et par suite, le tiers-porteur de ces actions, M. B..., a été arrêté ce matin. M. B... ayant protesté de son innocence en déclarant tenir les susdites actions d'un sieur R..., la police s'est aussitôt transportée chez cet individu; mais déjà R... avait pris la fuite. La justice continue à informer. (*Constitutionnel*.)

— M. Vesque, serrurier-mécanicien, avait fait pour se garantir contre les voleurs, une serrure

modèle dont il espérait sans doute les meilleurs effets; nous apprenons que, malgré ses précautions, des voleurs se sont introduits chez lui pendant son absence, et lui ont enlevé une montre et différents objets (*Le Droit*.)

BELGIQUE.

Bruxelles, 25 mars. (Trois heures) — La liquidation a absorbé une grande partie du temps ordinairement consacré aux affaires. Le cours des fonds espagnols a commencé très-bas sans acheteurs, il y a eu papier de 44 3/4 à 3/8. La baisse de Paris et des ventes obligées influent sur les prix. La liquidation achevée il s'est opéré une petite reprise. On a fait 44 3/4 à fin courant, preneurs à 44 5/8. Il n'était pas le moins du monde question des autres valeurs.

Après la cote, le cours reste à 44 5/8 argent. Point de dépêches télégraphiques à cause de la pluie.

— M. Maurice de Haber se trouve depuis huit jours à Paris, venant de Bayonne; l'arrivée de ce banquier a produit quelque sensation à la bourse, mais plus particulièrement encore dans certains salons du faubourg Saint-Germain.

Paris, 24 mars. — Ardoin 45 1/2 (baisse 1/8), passive 44 3/4 (baisse 3/8.)

Lyon bruxellois du 25 mars. (9 heures du soir) — Belges 401 1/4 A.; Espagne, act. 44 1/2 A.; différée, 46 1/2 F.; nouvelle dito, 21 1/2; passive, 15 P.; Banq. Belgique, 114 1/2 P.; Société de comm., 128 3/4 P.; Société nationale, 115 1/2 P.; Banq. Foncière, 95 1/2; Canaux, 107 P.; Haut-Fourneaux, 118 P.; Flenu, 109 P.; Levant 100 P.; Hornu, 98 P.; Scles-sin, 104 P.; Ougrée, 104 3/4 P.; Sars-Long ch., 102 P.; Chemin de fer, 104 P.; Vennes, 104 P.; St. Léonard, 101 P.

— Le sénat a clos hier la discussion générale sur la loi communale. Le rapport sur la loi d'organisation provinciale sera présenté lundi.

— La section centrale chargée de l'examen du projet de loi sur la perte du grade des officiers s'est assemblée hier, sous la présidence de M. Raikem. Plusieurs changements notables paraissent avoir été adoptés. D'abord la loi n'aurait d'effet que jusqu'à la paix; en second lieu le conseil d'enquête serait tiré au sort parmi les officiers; au lieu d'être désigné par ordre d'ancienneté. Enfin le conseil d'enquête, après avoir introduit l'affaire et entendu la défense de l'inculpé ou de son conseil, émettrait un avis que le gouvernement ne pourrait modifier qu'en faveur de l'officier inculpé. D'autres modifications, tendant à mettre plus de précision dans l'énumération des faits qui peuvent entraîner la perte du grade, ont également été adoptées par la section centrale. M. Desmazières est chargé de présenter le rapport à la première séance publique de la chambre.

— Un journal rapporte qu'une jeune fille de 8 ans a été enlevée l'un de ces jours derniers, à Ninove, du domicile de son père reconnu pour tel par la loi, et en l'absence de ce dernier, par trois personnes inconnues qui se sont à la hâte, et en voiture, enfuies avec cet enfant.

On a trouvé dans la maison, sur une table, un billet renfermant ces mots : *Ne craignez point pour la petite Sophie, elle est entre les mains de son père.*

LIEGE, LE 26 MARS.

BULLETIN.

L'événement politique le plus important de la semaine qui vient de s'écouler, est sans aucun doute, la résolution de la chambre des députés au sujet de la proposition de M. Gouin pour la conversion de la rente. — On a vu hier que cette mesure avait été ajournée. Il est vrai de dire cependant que M. Thiers, s'est engagé, au nom du cabinet, à opérer la conversion d'ici à un an. — C'est là, semble-t-il, une parole donnée, comme on dit, à la légère. M. Mauguin, dans l'une des dernières séances de la chambre, a tracé un tableau politique de l'Europe, qui ne permet guère d'espérer dans l'état des choses, d'ici à l'époque fixée, une péripétie telle que la conversion des rentes, impossible aujourd'hui, devienne dans quelques mois, chose opportune et de facile exécution. — Certes, s'il faut en croire M. Mauguin, il n'en sera point ainsi, car la guerre, la guerre imminente est, comme on sait, la conclusion de tous les discours du célèbre orateur de l'opposition. Il a cependant voté avec ses amis pour l'ajournement. O logique!

Il est toutefois vrai de dire avec M. Mauguin, que si la question américaine, a pris une tournure

pacifique, la guerre d'Espagne continue. Et l'insurrection ne peut-elle tout à coup s'étendre et obtenir de nouveaux avantages. Si une ball: n'était venue arrêter Zumalacarrégu, sous les murs de Bilbao, la France n'aurait-elle pas été obligée de tirer l'épée pour la reine Christine. On parle aujourd'hui même d'avantages importants obtenus en Catalogne par les carlistes sur les christinos. Enfin, la question d'Orient, qui recèle peut-être dans ses flancs, tout l'avenir de l'Europe, ne peut-elle arriver, d'ici à quelques jours, à son dernier état de crise? Certes en présence d'une semblable situation, nous le répétons, l'engagement pris par M. Thiers ne paraît point sérieux, et l'opposition en l'acceptant en connaissait la valeur; mais il lui fallait un prétexte pour colorer sa conduite, pour justifier l'appui qu'elle accorde au nouveau ministère. Toutefois malgré la rouerie, il est facile de voir le fond des choses, c'était les hommes du 13 mars, et leurs amis, qu'elle attaquait aujourd'hui, bien plus que le système lui-même.

L'opposition n'avait cessé de prédire que ces hommes conduisaient la France à l'abîme, elle n'a pu leur par donner le démenti que les événements ont donné à ses plus sombres prévisions, et ils ont fait armés des projets de M. Humann pour les renverser. Il y a, cependant, il faut le dire, dans l'opposition française, des hommes qui sont restés fidèles à leurs principes, à leurs convictions, et à leur tête, on placera M. Laffitte. Cela est certes fort heureux pour les doctrines d'une fraction de la chambre des députés. Sans la persistance de M. Laffitte et de ses amis, l'opposition aurait joué pendant cinq ans, une bien triste et bien coupable comédie.

Depuis quelques jours, les correspondances d'Allemagne nous entretiennent de nouveau d'un revirement dans la politique de l'Autriche. Elles parlent d'armemens, d'amnistie pour tous les condamnés politiques. Ces mesures certes justifieraient l'opinion des hommes qui soutiennent que le faisceau de la Ste.-Alliance est désormais rompu.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que le prix des fontes au coke s'était élevé à 15 et 16 francs les 100 k^g. Une nouvelle hausse de prix vient de se manifester: les 100 k^g se vendent maintenant dix-neuf francs.

Nous avons parlé dans notre n^o d'avant-hier, d'un vol assez considérable, commis par une servante au préjudice d'un habitant de notre ville. La justice s'était livrée à des recherches actives, qui, pendant plusieurs jours, étaient restées sans résultat. Mais enfin on apprit que cette même servante avait eu pour amant un soldat en garnison à Anvers, et l'on soupçonna qu'elle était allée le rejoindre. En conséquence, la justice de cette dernière ville fut avertie, et, par une singulière coïncidence, le jour même où la prévenue arrivait à Anvers, elle fut arrêtée par la police, qui l'a trouvée nanti de la reconnaissance des objets volés qui lui avait été délivrée au Mont-de-Piété où, comme nous l'avons dit, elle les avaient déposés.

Nous apprenons que le bœuf extraordinaire qui a traversé la ville de Liège le 22 du courant, appartenait à Mr. Lonhienne-Delcour, marchand boucher à Verviers, où il sera abattu pour les Pâques. Il a pesé sur la bascule de l'abattoir de notre ville, 1040 kilogrammes. Ce bœuf provient des écuries de MM. Masset frère à Herstal.

— On lit dans le Journal du Hainaut :

« Le directeur gérant des hauts fourneaux usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet, vient de demander l'autorisation de construire et de mettre en activité sur un terrain sis à Couillet, quatre hauts fourneaux de grande dimension pour la réduction du minerai de fer.

Les souffleries nécessaires à ces fourneaux, auront pour moteurs des machines à vapeur qui ensemble formeront une force de 240 chevaux.

La consommation des fourneaux sera d'environ :

| | | |
|-------------|------|--------------|
| en Minerais | kil. | 52,560,000 |
| « Castine | | 26,280,000.. |
| « Charbon | | 87,600,000. |

La députation des États, par arrêté du 12 mars courant a ordonné les publications d'usage et la tenue de l'enquête à Mons, Charleroy et Couillet. »

— On lit ce qui suit dans l'Éclair :

« La chambre des mises en accusation de Liège, statuant sur la décision de la chambre du conseil, a renvoyé par devant les assises prochaines de Namur, l'éditeur de l'Éclair conjointement avec M. Bartels qui s'est déclaré l'auteur des articles. L'éditeur, d'après la jurisprudence consacrée en matière criminelle, ne pourra être mis hors de cause qu'après la constatation judiciaire de la personne de l'auteur. »

M. G. Geefs, le célèbre statuaire, est arrivé hier à Namur. La musique du 10^e régiment lui a donné une brillante sérénade. M. Geefs était accompagné d'un de nos artistes les plus distingués, M. Vielvoye, directeur de l'académie de peinture de Liège. Ils

ont visité notre académie, et ont été fort étonnés des progrès des élèves.

— Le Journal des Débats annonce qu'il s'est déjà vendu en France plus de 10,000 exemplaires du nouveau poème de Lamartine: Jocelyn.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX.

On lit ce qui suit dans le Journal de Verviers :

« Une lecture plus attentive des documents adressés par le ministre de l'intérieur à notre chambre de commerce et des fabriques, touchant nos relations avec Alger, nous a fait découvrir une erreur dans laquelle nous sommes tombés bien involontairement, en reproduisant quelques extraits de ces documents. Ce n'est point 40 % , mais bien 4 % que nos draps paient à leur entrée dans la colonie, ce qui, avec la prime de 12 % accordée aux importations de draps français à Alger, fait une différence de 16 % et non de 52 % comme nous l'avions annoncé. Toutefois après avoir rectifié l'erreur que nous avons commise, nous sommes assez portés à croire que les rédacteurs du mémoire sont tombés dans une autre. « Malgré, disent ils L'ÉNORME DIFFÉRENCE de 4 % , nos draps rivalisent encore, etc. » La différence n'est pas énorme, elle est au contraire très-minime, et nous nous estimerions bien heureux si nous pouvions importer nos draps en France et partout ailleurs avec un pareil droit! »

— Nous donnons ci-après quelques renseignements sur le commerce entre la Belgique et Bordeaux :

Les articles que notre commerce peut importer à Bordeaux avec quelque espoir d'avantages, sont les céréales, quand les droits qui, comme on le sait, sont variables en France, ne sont pas trop élevés; le bétail (en général celui de la Gascogne est chétif et misérable); la houille, surtout depuis les récentes ordonnances qui en ont abaissé les droits à 60 centimes les 100 kil, pour tout le littoral de la France, sur la Méditerranée et depuis Bayonne jusqu'à St.-Malo; les poteries de grès, (autres que fines); les armes de luxe, les toiles, la bière, le noir animal, etc. Les articles d'exportation de ce port pour la Belgique sont: les vins et eaux de vie, qui se récoltent dans la Gironde et dans les départements voisins, des huiles, des bouchons, de la thérapentine, des fruits secs, etc.

Notre commerce avec ce port tend à prendre de l'extension. En 1834, le nombre de nos navires qui l'ont visité n'a été que de 6, mais pendant les trois premiers mois de 1835, ce nombre s'est élevé à 3, d'où l'on peut conclure qu'il y a proportion ascendante, proportion qui deviendrait sans doute bientôt plus marquée si, comme il serait à désirer, on concluait un traité de navigation avec la France.

On écrit de La Haye, 22 mars :

Les sections de la 2^e chambre des états-généraux ont examiné dernièrement les quatre projets de lois de finances qui ont été présentés par le gouvernement. Pour ce qui regarde la création d'une dette à la charge des Indes orientales, il a été remarqué entr'autres ce qui suit :

Premièrement on a désiré connaître, à l'occasion de l'examen d'un projet aussi important, l'état des différends avec la Belgique. On a désiré ceci à cause de la connexion qui existe entre les projets présentés et la situation générale du pays. Les sections pensent en outre que la présentation de ces projets de loi offre la preuve de l'urgence nécessaire d'amener les différends avec la Belgique à une fin, et elle ont cru pouvoir demander la coopération du gouvernement pour accélérer le résultat par tous les moyens en son pouvoir. Notre état incertain actuel a été considéré par plusieurs membres comme fort désavantageux et l'on a rappelé au gouvernement tout ce qui a été observé dans le comité-général d'avril 1835, au ministre des affaires étrangères. Plusieurs membres ont déclaré qu'il aurait été désirable qu'on eut fait un arrangement avec la Belgique avant de recourir à des mesures financières aussi importantes.

Secondement on a désiré des éclaircissements et des explications pour savoir jusqu'à quel point les possessions des Indes orientales seroient à même de supporter par la suite la charge qu'on veut leur imposer, et si l'état de cette colonie fait prévoir que ces moyens financiers continueroient à présenter des résultats aussi favorables que dans ces dernières années. On a par conséquent voulu connaître sans exagération la situation des colonies. Les moyens qu'elles présentent, et la perspective qui existe pour elles.

ASSOCIATION MUSICALE.

3^e CONCERT.

L'hiver s'en va, et les bals, les spectacles, les concerts s'envolent avec lui sur son aile brumeuse et humide. La redoute au front couronné de perles, la redoute, enfant des longues nuits, dort déjà sur ses fleurs fanées. Le théâtre se dépeuple et languit; ce sera bientôt une solitude dont rien ne troublera plus le silence. Encore un concert à entendre, celui de Grétry, et, après cela, plus de musique, plus de chants. Voici le printemps qui arrive, nous l'avons reconnu, il nous a souri trois jours. Tombez, couronnes artificielles, guirlandes flétries: les primevères vont éclore; virtuoses, taisez-vous, le rossignol va chanter.

C'était hier le dernier concert de l'Association Musicale, et la réunion était encore plus brillante que de coutume. A l'éclat des toilettes, on eût dit que la redoute était ressuscitée, et que le bal attendait les dames pour les disposer en quadrilles élégants. La galerie, les loges, le parquet montraient un luxe inusité. Cette pauvre salle de spectacle, si triste d'ordinaire, si dégarinée, si malheureuse, elle semblait renaitre à l'espérance. Aussi la soirée fut charmante, et elle devait l'être. La parure des dames, l'affluence des auditeurs, un surcroît de lumière, le choix de la musique, le motif honorable qui réunissait cette société d'élite, tout concourait à exciter le talent des musiciens et des chanteurs.

Voilà plusieurs fois déjà qu'on nous donne l'ouverture des Francs Juges, de M. Hector Berlioz. — La musique de M. Berlioz, à quel genre appartient-elle, et de quel nom faut-il la nommer? Ce n'est ni la sévérité allemande, ni la grâce italienne. C'est quelque chose qui a la prétention d'être original, et qui n'est que bizarre. Non que nous voulions con-

tester à l'auteur la réalité de ses inspirations et la supériorité de son talent; mais il y a vraiment, pour les esprits d'une certaine trempe, des époques difficiles. Quand on a le malheur de venir après Rossini, et qu'au lieu de ramper dans l'ornière de l'imitation, on a l'orgueil de vouloir créer, quand on a trop de talent pour se mettre à la suite, et pas assez pour se mettre en tête, on se fait novateur, et, dans l'impuissance de faire mieux, on veut du moins faire autrement. La même chose est arrivée en littérature. Nos écrivains ont voulu du neuf, de l'original à tout prix, et souvent l'ait, le goût, le langage même ont été immolés à ce besoin d'innovations. Or, la musique de M. Berlioz de remarquables affinités avec le romantisme littéraire. Des deux côtés c'est la même singularité de style, la même recherche de l'effet, le même dédain des traditions. Pour émouvoir les spectateurs, le drame d'aujourd'hui prodigue le poison; les poignards, les échafauds, tout le cortège des épouvantes qui s'adressent à la partie matérielle de notre sensibilité; la musique de M. Berlioz procède par des moyens analogues. Elle agit sur nos nerfs, au lieu d'agir sur notre ame; les coups de cymballes y sont multipliés, et il faut avouer qu'un coup de cymballes n'est pas un grand secret, s'il suffit de cela pour nous faire tressaillir. Il y a sans doute des beautés dans l'ouverture des Francs Juges; il y a du grandiose et de la terreur; mais pourquoi un homme qui a du talent et de l'ame cherche-t-il à faire sensation par des effets d'orchestre indignes de lui?

Nous ne comparerons point l'ouverture nouvelle de M. Wansson, fils, à celle de M. Berlioz. Ce sont deux styles différents. La manière de M. Wansson est légère et gracieuse; c'est la touche vive et spirituelle d'Auber, une imitation heureuse qui n'exclut pas l'originalité. Le commencement de son ouverture ressemble un peu à un concerto de violon; pourquoi cela? Est-ce que le fils a voulu mettre en relief le talent de son père? Tout le monde, j'en suis sûr, aura remarqué cette pensée d'amour filial. On a beaucoup applaudi, et ce n'était pas un simple témoignage d'encouragement, mais un tribut mérité. M. Wansson est doué d'une imagination riante et jeune; qu'il continue comme il a commencé, et la ville qui a donné Grétry pourra un jour le compter lui-même au nombre des lieutenants de sa couronne.

Parmi les morceaux qui ont été chantés, nous avons remarqué le duo d'Elisa et Claudio, de Mercadante, par M. V. et B. amateurs, élèves du conservatoire. Le premier a une voix de ténor agréablement timbrée, l'autre une basse nerveuse et vibrante. Une grande fantaisie pour piano, exécutée avec de la facilité et de l'aplomb par le jeune Monjardin, a été vivement applaudie.

Des romances de Masset, chantées par Mr. M., un air du Cheval de Bronze, par M. P., le grand air des Voivres Versées, par M. H., ont été chantés avec un talent qui peut se passer d'indulgence, et qui n'a pas besoin, pour se faire accueillir, de la modestie des initiales. Un concertino pour deux haut-bois, exécuté par M. Redlich et Alphonse Romedenne, son élève, a produit de l'effet. Quant à M. Henchenne, il a modulé, comme toujours, avec une prestigieuse légèreté. Les roulades brillantes, les fusées sonores jallissent de sa flûte, et s'éparpillent sur l'orchestre en une pluie harmonieuse; des essaims de notes semblent voltiger sous ses doigts.

Nous regrettons qu'une indisposition subite ait empêché M. Prume de jouer le solo de violon qui était annoncé. Ce morceau avait été réservé pour la fin, et le concert s'est terminé sous l'impression du désappointement.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu le renvoi fait par M. le gouverneur de la demande de la société du haut-fourneau des Vennes, tendant à obtenir l'autorisation de faire des réparations et des changements à leur usine des Vennes.

Vu la loi du 19 ventose an VI; arrêtent :

Ladite demande avec le plan y annexé soumise à l'inspection du public et restera déposée à cet effet pendant dix jours au bureau des travaux publics à l'Hôtel-de-Ville.

Liège, le 23 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Les bourgmestre et échevins informent les intéressés que le catalogue des lots de la souscription nationale, relative à l'exposition de l'industrie belge en 1835, est déposé au secrétariat de la régence, ainsi que la liste des actions auxquelles ces lots sont échus. On peut en prendre connaissance tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A l'Hôtel-de-ville, le 21 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Le catalogue des lots de la souscription nationale, relative à l'exposition de l'industrie belge en 1835, est déposé au secrétariat de la régence, ainsi que la liste des actions auxquelles ces lots sont échus. On peut en prendre connaissance tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A l'Hôtel-de-ville, le 21 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Le catalogue des lots de la souscription nationale, relative à l'exposition de l'industrie belge en 1835, est déposé au secrétariat de la régence, ainsi que la liste des actions auxquelles ces lots sont échus. On peut en prendre connaissance tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A l'Hôtel-de-ville, le 21 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Le catalogue des lots de la souscription nationale, relative à l'exposition de l'industrie belge en 1835, est déposé au secrétariat de la régence, ainsi que la liste des actions auxquelles ces lots sont échus. On peut en prendre connaissance tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A l'Hôtel-de-ville, le 21 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Le catalogue des lots de la souscription nationale, relative à l'exposition de l'industrie belge en 1835, est déposé au secrétariat de la régence, ainsi que la liste des actions auxquelles ces lots sont échus. On peut en prendre connaissance tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A l'Hôtel-de-ville, le 21 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Le catalogue des lots de la souscription nationale, relative à l'exposition de l'industrie belge en 1835, est déposé au secrétariat de la régence, ainsi que la liste des actions auxquelles ces lots sont échus. On peut en prendre connaissance tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A l'Hôtel-de-ville, le 21 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Le catalogue des lots de la souscription nationale, relative à l'exposition de l'industrie belge en 1835, est déposé au secrétariat de la régence, ainsi que la liste des actions auxquelles ces lots sont échus. On peut en prendre connaissance tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A l'Hôtel-de-ville, le 21 mars 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Le catalogue des lots de la souscription nationale, relative à l'exposition de l'industrie belge en 1835, est déposé au secrétariat de la régence, ainsi que la liste des actions auxquelles ces lots sont échus. On peut en prendre connaissance tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A l'Hôtel-de-ville, le 21 mars 1836.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Demain dimanche, clôture de M. Klichig et de la troupe d'opéra, *Jocko ou le singe du Brésil*, drame en 2 actes. Les 1^{er}, 3^e et 5^e actes de *Robert le Diable*. La *Marraine*, vaudeville en un acte.

TAXE DU PAIN, du 26 mars.

Pain de seigle, 20 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 39 c.
Pain de ménage, 40 c. au lieu de 39 c.

ANNONCES.

BAL

A Noblehay, chez André PIRARD, le 3 et 4 avril, fête de PAQUES, on jettera un cochon gras et une belle vache. 88

A la demande générale, le sieur PAPILLON a l'honneur de prévenir les DAMES et MESSIEURS, que la REDOUTE à son bénéfice aura lieu, à la SALLE DE LA SOCIÉTÉ DES REDOUTES DU SPECTACLE, le 6 avril, premier mercredi après les grandes Paques.

HUITRES anglaises chez PARFONDRY, der. Phôt. de ville

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

On CHERCHE un REMPLAÇANT pour la MILICE. — S'adresser au n° 1078, sur la Batte. 306

A VENDRE pour moitié prix une très-belle BERLINE toute neuve, faite à Aix, par Mengelbier. S'adresser n° 144, Fond-St. Servais. 893

Beaucoup de MIEL et de GROSSES NOIX à VENDRE, à six mois de crédit. — S'adresser aux enfans LEDENTS, à BEYNE. 31

A VENDRE un CHEVAL de six ans sans défaut, s'adresser au n° 646 rue porte Saint Léonard. 409

Au N° 42 derrière la Madelaine, excellent CORNICION à 50 centimes le cent. 465

A LOUER pour le 24 juin prochain une MAISON, située rue derrière la Madelaine, n° 142, portant l'enseigne du Corbeau. S'adresser pour connaître les conditions à M. LÉONARD, rue Souverain-Pont; n° 600. 142

Un DOMESTIQUE, d'un âge mûr, connaissant le jardinage, peut se présenter chez MICHAUX n° 1001, à côté de l'Hôtel-de-ville. 152

N. DE POSSON,

MARCHAND-TAILLEUR,

RUE GÉRARDIE, n° 669, A LIEGE,

A l'honneur d'annoncer son DÉPART pour PARIS, à l'effet d'y prendre les MODES de Longchamps, et d'en rapporter des étoffes nouvelles de printemps. 164

A LOUER un QUARTIER au 2^e étage, jouissant d'une belle vue, place du Grand Marché n° 2. 74

A LOUER

Le bel et vaste HOTEL DU LUXEMBOURG, situé rue Sours de Hasque et place de l'Université. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 52

Lundi 28 mars 1836, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M^e RENOZ, notaire à Liège à la VENTE aux enchères:

1^o D'une PIÈCE DE TERRE située à Alleur, hauteur de Hombroux, en lieu dit *Al haye Lerville*, joignant à Messieurs Renoz, Raick et Libotte, contenant 5 verges grandes.

2^o D'une autre pièce de terre, même commune, en lieu dit à la *petite ville*, contenant deux verges et demie, joignant à MM. Renoz et Pasques.

S'adresser pour les conditions de cette vente, à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 60

VENTE DE MEUBLES,

Vendredi 8 avril 1836, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères, d'un beau MOBILIER. 456

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER,

POUR CAUSE DE DÉPART.

Mardi 5 avril et jours suivants, 2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'un beau MOBILIER, comprenant une batterie de cuisine, porcelaine, plusieurs beaux meubles en acajou, gravures et tableaux.

Les amateurs pourront voir les tableaux la veille de la vente de 2 à 5 heures de relevée.

Cette vente aura lieu rue derrière St. Thomas, n° 332. 408

Mardi 5 avril 1836, à 10 heures du matin le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères publiques pardevant M^e OPHOVEN, juge de paix des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais.

UNE MAISON avec jardin de quatre verges grandes, située à Herstal, en *Faux-rieux d'en-Bas*, joignant à Lélaguet, Pierre Antoine, Delsupexhe et au chemin; aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire. 154

Le mardi 29 de ce mois, à dix heures, le notaire PAQUE procédera pardevant M^e OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à L'ADJUDICATION définitive d'une MAISON sise à Liège, rue des Ecoliers n° 254, sur la mise à prix de 3,000 francs. 89

MERCREDI 30 de ce mois, deux heures de relevée, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE.

UNE MAISON sise à Liège, place Saint-Denis, n° 746, avec un bâtiment derrière, de 18 pieds de largeur, dans la rue de la Régence, joignant à M. Thonon et à M. Magis; sur la mise à prix de 12,500 fr.

S'y adresser pour la voir et audit notaire pour les conditions. 90

A VENDRE à main ferme, une MAISON avec terrain y appartenant, sise à Liège rue derrière les Potiers, Outre-Meuse, n° 637.

CINQ MILLE FRANCS appartenant à un établissement public à PLACER sur biens fonds à 4 p. o/o. — S'adresser à M^e ADAMS, notaire derrière St.-Paul. 253

MAISONS à LOUER avec ou sans prairies propres à des rentiers et à des commerçants, situées vis-à-vis de la chapelle de Noble-Haye, près de Herve et sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle. S'adresser à M. DE LOGNAY à Herve, où il y a une grande quantité de PLANCHES de chêne et de sapin et autres espèces de BOIS très-secs à VENDRE à six mois de crédit. 32

VENTE DE FUTAIE.

Le mardi 29 mars 1836, vers les 10 heures du matin, M. Halleux, propriétaire à la Vaulx, fera VENDRE au pieds des arbres, par le ministère de M^e THONON, notaire à la Neuville en Condroz, une quantité de MARCHÉS de FUTAIE essence chêne, hêtre, etc., croissant dans ses bois dits Al-beole, Fond Gavarre, Vieu Chaffour et Terre Alsaucenière, situés commune de Nandrin. — A Crédit.

Ledit notaire est chargé de PLACER un CAPITAL de 2,000 francs sur bonnes hypothèques. 153

PIANO à VENDRE rue Mouton-Blanc, n° 634.

Le soussigné Mathieu Joseph FISSETTE, huissier, rue sur la Batte, n° 1081, à Liège, pouvant faire les ventes publiques de meubles, effets, marchandises et bestiaux, concurrence avec les notaires, prévient les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il les fera à un prix très-modéré. FISSETTE. 162

LIBRAIRIE ANCIENNE

DE

MM. M. L. ET A POLAIN.

RUE ST. GANGULPHE, PRÈS DU PONT-D'ILE N° 658.

EN VENTE.

LE BANQUET DE WARFUSÉE,

OU LE

MEURTRE DE SÉBASTIEN LA RUELLE,

PAR

M. L. POLAIN.

Conservateur des Archives de la Province.

Prix de 75 centimes avec un PORTRAIT de LA RUELLE

A LOUER

Un bel APPARTEMENT nouvellement restauré et meublé à neuf, composé d'un SALON et de 2 ou 3 PIÈCES au 1^{er} étage, avec ou non écurie pour un cheval, et remise, place St. Pierre, n° 873. — Au même n° GRANDE CAVE aussi à LOUER. 4

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti-scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger le Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

— Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'île n° 32.

AVIS.

Le catalogue des LIVRES de la belle et riche Bibliothèque provenant de mylord Crewe, et dont la VENTE aura lieu lundi 9 mai 1836, et jours suivants, vient de paraître. Il se distribue à la librairie ancienne de MM. M. L. et A. POLAIN, rue St. Gangulphe, pied du Pont-d'île, n° 653, à Liège, et au bureau de la direction des postes, dans les principales villes de la Belgique. 463

SOCIÉTÉ ANONYME

BREVETÉE PAR LE GOUVERNEMENT BELGE.

CORDAGES EN ALOËS.

Cordes plates et rondes à l'usage des bouillères, cordes de navigation, pour fabriques, agriculture, roulage, pêcheries, cordes à puits, pour poulies, filets de tenderie, longues, traits, guides, etc., etc.

Les cordages en aloës, connus depuis peu de temps en France, et dont l'usage est généralement introduit aux États-Unis, ont le brillant de la soie; ils sont inaltérables par l'eau; infiniment plus forts et beaucoup plus légers que ceux en chanvre.

Malgré ces avantages incontestables, que l'on garantit d'ailleurs, le prix des cordes en aloës est inférieur à celui des cordes en chanvre.

Le magasin exclusif pour les provinces de Liège et de Namur est chez M. DARBONTAINE-LAMBINON, place de l'Université n° 263, à Liège.

POUR CAUSE DE DÉPART.

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER

AYANT PEU SERVI.

Le Mardi 29 mars 1836, à une heure de relevée et le lendemain, s'il y a lieu, à la même heure, le notaire BIAR, VENDRA aux enchères, dans un quartier au second de la maison de M^e Monsieur, rue de la Régence à Liège, un BEAU MOBILIER, composé principalement d'objets en acajou, tels que chiffonnière, commode, couvertes en marbre, un très bon piano, un canapé dix-huit chaises et deux fauteuils bourrés, bois de lit avec garnitures, toilettes, tables à coulis, à Jeco, et autres, écrans, servantes, tabourets, boîtes à ouvrage et à tricot.

Une superbe pendule, un cartel, gravures, vases, candélabres, quinquets, un service en porcelaine fine et doré, un idem commun, verres et carafes en cristal, rideaux en mousselines et autres étoffes, lits, matelats, couvertures, deux garde-robes en chêne, une cuisinière, batterie de cuisine, une quantité de livres et autres objets dont le détail serait trop long.

Argent comptant. Tous ces objets seront à voir, les 27 et 28 du courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi et de 2 à cinq heures de relevée.

Entrée par la porte cochère. 77

VENTE D'IMMEUBLES

SITUÉS AUX BRUYÈRES,

COMMUNE DE JUPILLE.

Mercredi, 6 avril 1836, à trois heures de relevée, M^e LAMBINON, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude, sise place derrière l'Hôtel de ville, les IMMEUBLES suivants:

Premier lot.

Une maison, grange, étable, fournil, cour et dépendances avec dix neuf verges grandes de jardin et prairie y contigus situés aux Bruyères, commune de Jupille, joignant de deux côtés à Mme. V^e Vanorle, d'un autre à M. Hubert Deflandre et du 4^e au chemin.

Deuxième lot.

Une pièce de terre de deux verges grandes dix petites, située au même endroit, mais en la commune de Grivegnée, aboutissant à M. Guillaume Girouard, Hubert Deflandre et au chemin des Poictoux.

Troisième et dernier lot.

Une idem contenant une verge grande dix petites, appelée Waide Jambon, située au même lieu, tenant à Mme. V^e Vanorle, Lambert Ledoux et aux chemins. S'adresser audit notaire LAMBINON pour avoir communication des titres et conditions de la vente. 139

VENTE DE BALIVEAUX.

Le 31 mars 1836, à une heure, MM. COLLIGNON et HENAULT feront VENDRE à l'enchère:

Plusieurs marchés de BALIVEAUX de différentes essences, croissant dans leurs Bois de Chant d'Oiseaux, commune de Landenne sur Meuse. Recours chez Dehoux, cabaretier à Landenne. A crédit. 134

REQUÊTE

DES

DISPOSITIONS RELATIVES

A LA

REORGANISATION DE LA GARDE CIVIQUE.

Contenant la loi du 2 janvier 1835, les arrêtés royaux fixant le nouvel uniforme de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie de la garde, etc.

Prix : 50 centimes, au bureau du POLITIQUE.

VENTE.
D'UNE
BELLE PROPRIÉTÉ,
A LONGDOZ.

Le lundi, 25 avril 1836, à 2 heures après dînée, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, n^o 482, à la VENTE aux enchères d'une belle propriété située à Longdoz, ville de Liège, divisée en deux lots, composés comme suit :

PREMIER LOT.
Un vaste corps de bâtiments, côté n^o 252, avec jardins cotillages devant et derrière, contenant 9 perches, 47 aunes ou 2 verges grandes, 4 petites, joignant du couchant au chemin de Longdoz, du nord à M. Nicolas Piette, du levant et midi au lot suivant.

DEUXIÈME LOT.
Une terre à cotillage avec bâtiment d'habitation et fournil, contenant 34 perches, 33 aunes, ou 8 verges grandes, joignant du couchant au chemin de Longdoz, du nord au 1^{er} lot et à M. Nicolas Piette, du levant à M. Léonard Collard, et du midi à la ruelle Hanson, laquelle aboutit à la nouvelle route.

Cette propriété, au bord de l'Ourte, près du nouveau pont de Longdoz et de la nouvelle route, offre un bel emplacement pour toute espèce de fabrique; elle sera d'abord vendue en deux lots, et puis en masse; l'adjudicataire aura de grandes facilités pour le paiement.
S'adresser pour connaître les plans, titres et conditions audit notaire MOXHON. 448

VENTE
D'UNE
JOLIE PROPRIÉTÉ,
SITUÉE A ENGIS.

Le jeudi sept avril 1836, à trois heures précises de relevée, le notaire GILKINET VENDRA, en son étude, à Liège, rue Féronstrée, n^o 588, les BIENS dont la désignation suit :

1^{er} Lot. Une belle maison avec avant cour, remise, écurie, étable, grange, jardin, bosquet et prairies arborées, le tout formant un ensemble clos de murs et de haies vives, de la contenance d'un bonnier 52 perches 56 aunes.

Cette propriété, située sur la Grande Route, à mi-chemin de Liège à Huy, se trouve placée dans un des plus beaux sites des bords de la Meuse.

La maison et bâtiments qui en dépendent sont en fort bon état, et les arbres du jardin et des prairies sont en plein rapport.

2^{me} Lot. Une prairie, située même commune d'Engis, contenant 61 perches deux aunes, joignant vers Liège à M. de Potesta, et vers Huy aux représentants Servais Bonnay.

3^{me} Lot. Une terre arable, située campagne d'Engis, contenant 26 perches 15 aunes, joignant vers Huy à M. Gothot et vers Liège à M. Fabry-Beckers.

4^{me} Lot. Une terre arable, située même campagne d'Engis, contenant un bonnier 48 perches 20 aunes, joignant vers Huy à M. Distexhe, représentant Henney, vers Liège à M. Fabry-Beckers; cette pièce est traversée par la Grande Route.

5^{me} Lot. Une pièce partie terre, partie bois, sise même campagne d'Engis, lieu dit Gottay, contenant 39 perches 23 aunes, joignant vers Huy à M. Maréchal et d'aval à M. Fabry Beckers.

6^{me} Lot. Une pièce de terre arable, contenant 26 perches 45 aunes, joignant vers Liège à Gothot, vers Huy à Destexhe.

Tous ces biens sont libres de charges et il sera accordé aux acquéreurs des délais pour faciliter le paiement du prix.

La vente aura lieu en masse, ensuite en détail et par lots, tels qu'ils sont ci-dessus désignés; l'adjudication la plus avantageuse l'emportera.

S'adresser audit M^e GILKINET pour plus amples renseignements. 417

VENTE
D'UNE
PROPRIÉTÉ RURALE,
SITUÉE
PRÈS DE LA NEUVILLE EN CONDROZ'
A TROIS LIEUES DE LIÈGE.

Le lundi 18 avril 1836, à 11 heures précises du matin, le notaire GILKINET VENDRA aux enchères, en son étude rue Féronstrée n^o 588 :

Une BELLE FERME appelée la Brassine, consistant en un quartier de maître, composé de sept places, greniers et caves, en une habitation pour le fermier et bâtiments d'exploitation, jardin légumier et grand bosquet garni d'arbres fruitiers en plein rapport, étangs bien peuplés, bois, vergers et terres arables, le tout d'une contenance d'environ 36 bonniers 17 perches 89 aunes (41 bonniers et demi ancienne mesure), situé dans la commune de Rotheux Rimière, canton de Seraing, province de Liège.

Des plantations considérables de différentes essences ajoutent à la valeur de cette propriété, et une pièce d'eau considérable qui baigne les bâtiments, permet d'y établir une distillerie ou brasserie.

Les communications avec Liège, sont fréquentes et faciles par la Grande Route de cette ville, à Terwagne.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, et obtenir de plus amples renseignements, en l'étude dudit Maître GILKINET. 416

Vente
DÉFINITIVE ET SANS REMISE.

Lundi 28 mars 1836, à 9 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire, rue Ste-Croix, à Liège, il sera VENDU aux enchères, deux MAISONS contigues, situées à Liège, l'une connue sous le nom de l'ancien Café du Midi, quai de la Sauvenière, et l'autre Place de la Comédie, cotée 790. — L'acquéreur aura de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour connaître les conditions audit notaire.

Vente
DE
BIENS PATRIMONIAUX,

Mardi 12 avril 1836, à 9 heures du matin, M^e DELBOUILLE, notaire, procédera en son étude à Liège, à la VENTE à l'enchère, en sept lots, des BIENS IMMEUBLES dont le détail va suivre :

1^{er} lot. — Une maison avec annexes et dépendances et une verge grande de jardin, située lieu dit Bouxthai, commune de Voitem, joignant, de trois côtés, aux enfans Closset.

2^{me} lot. Art. 1^{er} — Une autre maison, grange, écurie, cour et dépendances, sise au Bouxthai, commune de Herstal, nommée Cour de Loa, tenant au chemin des Meuniers.

Art. 2. — Une pièce de terre de 23 verges grandes 3 petites, située à l'endroit appelé Cériseur Henroset, commune de Herstal, aboutissant au chemin des Meuniers.

Les immeubles formant le 2^{me} lot seront d'abord vendus ensemble et ensuite séparément.

3^{me} lot. — Une autre terre de 10 verges grandes, sise lieu dit Fond de Lovinfosse, commune de Herstal.

4^{me} lot. — Une terre de 13 verges grandes, située sur le Mont, commune de Herstal.

5^{me} lot. — Une terre de 7 verges grandes, sise au Pré de Rogivaux, commune dudit Herstal.

6^{me} lot. — Une autre de trois verges grandes, située à la Voie de Hermée, commune de Herstal, au dessus du Pottai.

7^{me} lot. — Un pré de 16 verges 10 petites, situé au Rogivaux, à Herstal, appelé le Pré Defresne, joignant à la Ruelle Verte.

Cette vente présente toute sécurité.
S'adresser pour avoir communication du cahier des charges, audit notaire, dépositaire des titres de propriété. 158

A VENDRE de gré à gré trois MAISONS, situées l'une en Pierreuse, la 2^e rue de l'Ange et la 3^e rue Hocheporte.
S'adresser au notaire DELBOUILLE, lequel est chargé de PLACER sur prêt quatre CAPITAUX s'élevant ensemble à 60,000 francs. 158

VENTE D'IMMEUBLES,
RENTES ET CRÉANCES.

Mercredi 6 avril 1836, à 9 heures du matin, les héritiers de Henri Dechamps, pour faciliter leur partage, vendront aux enchères, par le ministère du notaire DELEXHY, au bureau de Monsieur le juge de paix CHOKIER, rue Mont St-Martin, n^o 614, à Liège, les immeubles, rentes et créances dont la désignation suit, provenant de la succession du dit Henri Dechamps :

1^o Une pièce de terre de 3 bonniers 5 verges grandes, cultivée par Marin David.

2^o Une autre de 9 verges grandes, tenue à bail par les enfans Pierre Ernest.

3^o Une autre pièce de 6 verges grandes, occupée par Willem Ernest.

4^o Une autre de même contenance, louée à Renson Bronckart.

Ces quatre pièces de terre, sont situées sous la commune de Loize.

MONTANT ANNUEL **Noms**
Des Rentes et Créances, et demeures des débiteurs.

| Montant Annuel | Noms |
|-------------------|---|
| 49 | Jean Pierre Postulat, à Liège. |
| 17 | Veuve Michel Dargent, à Liège. |
| 50 | Pierre Bierset, marchand tailleur, à Liège. |
| 21 | Denis Plateau, graveur, à Liège. |
| 100 | Théodore Humblet, à Grèce. |
| 100 | Antoine Macad, menuisier, à Oleye. |
| 486 | Jean Pierre Robert de Selys, de Fanson. |
| 65 | Jacques Louwette et ses enfans. |
| 4 | M. Quoilin, à Liège. |
| 4 | Dieudonné Joassart, à Liège. |
| 14 | Jean Lambert Thonnart, à Liège. |
| 9 | Louis Montfort, à la Queue du Bois. |
| 3 muids 4 setiers | Gérard Dechamps, à Fize-le-Marsal. |

Toutes ces rentes sont conservées par des titres nouveaux et des inscriptions en due forme.

S'adresser pour voir le cahier des charges à M. le juge de paix, ou au notaire DELEXHY, dépositaire des titres de propriété. 58

VENTE DE BOIS SCIÉS
A AHIN.

Le 29 mars 1836, à une heure de relevée, on VENDRA à l'enchère dans le chantier du sieur Stassart, à Ahin, près de Huy, 200 mille pieds de BOIS SCIÉS, consistant en planches, feuillettes, quartiers doubles et simples, pièces de 2 pouces en chêne depuis 6 jusqu'à 20 pieds, en grande partie de 1^{re} qualité, posselets, terrasses, wères et douves, 260 bois de fusil.

Madrriers et plateaux de frêne et noyer, poutres, vernes, etc.

A crédit et à la requête du notaire LOUMAYE. 10

Une SERVANTE, sachant faire une cuisine bourgeoise peut se présenter rue St-Severin n^o 697. 73

AVIS DE LA REGENCE. — Le sieur Joseph Talva, demeurant rue basse Sauvenière, demande l'autorisation d'établir des forges dans la maison 417, au faubourg Sainte-Marguerite.
On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à la régence.
Liège, le 23 mars 1836.

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

BOURSES.

PARIS, LE 24 MARS.

| FONDS PUBLICS. | JOUR précédent. | Cours du jour. |
|--|-----------------|----------------|
| Cinq pour cent, comptant . . . | 107 95 | 107 70 |
| " " fin courant . . . | 0 0 00 | 000 00 |
| Trois pour cent, comptant . . . | 81 40 | 81 40 |
| " " fin courant . . . | 00 00 | 00 00 |
| Naples. Cert. Falc., comp. . . . | 101 90 | 101 80 |
| " " fin courant | 00 00 | 00 00 |
| Esp. Dte. ac. 5 p. J. 1 ^{er} nov. comp. | 46 58 | 45 44 |
| " " fin cour. | 00 00 | 00 00 |
| " Dte. diff. sans int. compt. . . | 16 58 | 16 14 |
| " Dte. pass. sans int. compt. . . | 15 18 | 14 3/4 |
| " Emp. des cort. J. de mai 1834. | 00 00 | 00 00 |
| " " fin cour. | 00 00 | 00 00 |
| " Empr. royal. J. de juill. 1831. | 00 00 | 00 00 |
| " " fin cour. | 00 00 | 00 00 |
| " Rente 3 p. c. J. d'avril 1834 . . | 00 00 | 00 00 |
| " " fin cour. | 00 00 | 00 00 |
| " Rente perp. J. de juill. 1834 . | 00 00 | 00 00 |
| " " fin courant | 00 00 | 00 00 |
| Coupons cortés. | 00 00 | 00 00 |
| Rome. Rs. 5 p. c. compt. | 104 00 | 104 1/4 |
| " " fin courant | 00 00 | 00 00 |
| Belgique. Empr. 1831, compt. . . . | 105 00 | 105 00 |
| " " fin cour. | 000 00 | 000 00 |
| Banque de Belgique. | 115 1/8 | 000 00 |

LONDRES, LE 22 MARS.

| | | | |
|------------------------|---------|--------------------|--------|
| 3 p. consolidés . . . | 91 3/4 | Escompte. | 00 00 |
| Bel. em. 1832 C.D. | 103 1/2 | Différées. | 22 1/4 |
| Holl. Dette active. | 56 3/8 | Passives. | 45 1/4 |
| Id. 5 p. c. | 000 00 | Russie. | 109 00 |
| Portugais, 5 p. c. . . | 80 5/8 | Bresil. Emp. 1834. | 89 1/2 |
| Id. 3 p. c. | 51 1/8 | Mexicains, 5 p. c. | 36 00 |
| Espagne. Cortés. . . | 46 3/8 | Colomb. | 00 00 |

AMSTERDAM, LE 24 MARS.

| | | | |
|------------------------|---------|-----------------------|----------|
| Dette active. | 56 1/8 | Rente française. . . | 81 1/8 |
| " différée. | 0 00 | Métalliques. | 100 00 |
| Billet de chance. . . | 25 1/16 | Russie, H. et Cr. . . | 104 7/16 |
| Syndic. d'amort. . . . | 97 1/2 | Esp. rente perp. . . | 00 00 |
| " 3 1/2. | 82 1/4 | Naples falconet. . . | 00 00 |
| Soc. de comm. | 133 1/2 | Bresiliens. | 89 00 |

ANVERS, LE 25 MARS.

Les fonds espagnols ont été offerts pendant toute la bourse à cause de la baisse de 1/8 p. ce qu'on dit avoir en lieu mercredi à Londres: ils sont restés un peu mieux vers la fin de la bourse. On a fait passablement d'affaires.

| | |
|--------------------------|-----------|
| Ardoin | 44 g16 A. |
| Dette différée ancienne | 16 1/2 P. |
| Dette passive | 45 1/8 A. |
| Primes à 4 mois dont 4 : | |
| Ardoin | 47 A. |
| Dette différée | 17 1/2 A. |
| Dette passive | 16 P. |

Aujourd'hui quoique la bourse ait été ouverte; il n'y a pas de cote officielle, ci-après le cours des affaires qui s'y sont traitées. D'après les avis reçus il y aurait baisse sur les fonds espagnols à Paris, ainsi qu'à Londres, on nous assure qu'à Londres, le fond actif est tombé à 45; et le passif à 14 3/4.

BRUXELLES, LE 25 MARS.

| | | | |
|---------------------------|-----------|------------------------|----------|
| Emp. R., fin cour | 101 1/4 P | Synd. d'amort. | 00 |
| " pr. à 4 mois | 000 00 D | Lost. r. av. cour. | 97 3/4 P |
| Dette active. | 54 00 A | " inscrip. | 97 3/4 P |
| Empr. de 1832. | 98 5/8 P | Métalliques. | 103 00 |
| Act. Société Gén. | 785 00 P | Naples. | 94 1/4 P |
| So. de Com. de cvp | 128 3/4 P | Rome. | 102 P |
| Ban. de Belgique | 114 1/2 P | Bresil. Rotsch. . . . | 88 7/8 A |
| So. du c. de S.-O | 107 00 P | Emp. Ard. 1835. . . | 44 5/8 A |
| S. Hauts-Four. | 118 00 P | Emp. Guebh. | 00 00 |
| Wasmehornu. | 98 00 P | P. à Ams. | 00 00 |
| Banq. fonc. | 96 1/2 A | Fin cour. | 00 00 |
| S. du Cha. Flenu. . . . | 109 00 P | D. différée. | 46 1/2 |
| Sclassin. | 104 01 P | Id. 1835. | 21 1/2 |
| Société nationale. . . . | 115 1/2 P | Cortès à Paris. . . . | 00 00 |
| Gal.-Rus. ad. Br. | 00 00 P | " à Londres. . . . | 00 00 |
| Levant de Flenu. | 100 P | Coup. Cortés. . . . | 00 00 |
| Charb. d'Ougrée. | 104 3/4 P | CHANGES. | |
| Sars-Longchamps | 102 P | Amsterdam | 00 p. |
| Eorn. des Vennes | 103 1/4 P | Londres et. | 00 00 |
| St.-Léonard. | 101 00 P | " 2 mois. | 0 00 |
| Dette active. Hol. . . . | 55 1/2 | Paris. | |

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 24 ET 25 MARS.

Le brick anglais Sarah, c. Burconk, ven. du Havre, chargé de coton.

La galléasse belge Sophie, c. Rooms, ven. du Havre, ch. de coton.

Le 3 mâts américain Aquetnet, c. Majeur, ven. de Rio-Janéiro, ch. de café.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

100 balles café Brésil ord à 31 1/2 cts. cons.

100 canastres sucre Java prix inconnu.

40 blocs bois de Cèdre à fl. 5.

VIENNE, LE 16 MARS.

Métalliques, 103 3/8. — Actions de la banque, 1361 00.

H. LIGNAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège